



## **PACTE ENVIRONNEMENTAL MUNICIPAL POUR L'ESSONNE**

**proposé par Essonne Nature Environnement,  
Union départementale des associations de défense de la nature de l'Essonne,  
aux candidats aux élections municipales de mars 2014**

*Ce programme s'inscrit dans le cadre des grands textes fondateurs que sont  
les lois Grenelle et la Charte de l'Environnement.*

*Ces propositions ne sont pas hiérarchisées. Elles ont donc été classées par ordre alphabétique.*

### **Agenda 21**

Les communes s'engageront à :

- mettre en place des agendas 21 locaux

### **Biodiversité**

Les communes s'engageront à :

- prendre connaissance de la biodiversité de leur territoire à travers la mise en place d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
- favoriser la biodiversité sur les voiries communales
- intégrer dans leurs documents d'urbanisme la notion de trame verte et bleue
- mettre leurs documents d'urbanisme en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

### **Concertation**

Les communes s'engageront à :

- renforcer la concertation avec les habitants et les associations, notamment dans le cadre des intercommunalités, sur la base de la convention d'Aarhus (convention européenne sur la participation des citoyens aux décisions environnementales)
- faire participer les associations locales dans les commissions municipales ou les groupes de travail municipaux traitant des questions d'urbanisme, d'environnement et de patrimoine
- améliorer le fonctionnement des commissions consultatives des services publics locaux (pour les communes concernées) et améliorer l'information des habitants sur la gestion des services publics

### **Déchets**

Les communes s'engageront à :

- réduire les déchets à la source pour les services municipaux
- encourager la réduction à la source des déchets par les habitants
- privilégier l'achat de matériaux recyclés pour les besoins de la commune
- faciliter l'implantation de déchèteries sur leur territoire

### **Eau, Assainissement**

Les communes s'engageront à :

- protéger la ressource en eau, en évitant de la polluer et en minimisant la consommation
- encourager la récupération des eaux pluviales et son utilisation par les communes et les habitants

## **Éducation à l'environnement**

Les communes s'engageront à :

- mettre en place des programmes d'initiation à l'environnement et au développement durable auprès des habitants (scolaires et adultes)

## **Énergie**

Les communes s'engageront à :

- mettre en place des plans de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics
- généraliser les dispositifs d'éclairage public basse consommation et en modérer la consommation
- utiliser des véhicules ayant recours à une motorisation non polluante
- construire des édifices à basse consommation énergétique
- promouvoir les réductions d'énergie auprès des habitants

## **Intercommunalités**

Les communes s'engageront à :

- mutualiser davantage les services rendus aux habitants dans le respect du principe de subsidiarité
- mettre en cohérence les projets de territoire et les plans locaux de l'habitat (PLH) avec les plans climats territoriaux (pour les communes concernées)

## **Santé et environnement**

Les communes s'engageront à :

- prendre des dispositions pour contrôler l'impact des installations ou équipements pouvant avoir des conséquences sur la santé des habitants (ex. : antennes-relais)

## **Transports**

Les communes s'engageront à :

- favoriser le recours à des moyens de transport non polluants par la réalisation d'équipements adéquats (pistes cyclables, garages à vélos sécurisés, etc.)
- encourager le co-voiturage et les pedibus (accompagnement à pied des élèves à l'école)
- encourager le recours aux transports collectifs par des actions d'information et de communication
- mettre en place des circulations douces

## **Urbanisme**

*Essonne Nature Environnement attire l'attention sur l'intérêt des Plan locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) pour favoriser un aménagement du territoire cohérent avec les bassins de vie. En l'absence de dispositions légales imposant, à ce jour, les PLUI, les communes devraient, dans un souci de cohérence, se concerter davantage avec leurs voisines dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.*

Les communes s'engageront à :

- protéger les terres agricoles
- protéger et mettre en valeur le patrimoine historique bâti, le patrimoine naturel, les paysages et les ensembles remarquables
- mettre en place et faire respecter la réglementation sur l'affichage publicitaire

## **Voiries, parcs et jardins publics**

Les communes s'engageront à :

- utiliser des revêtements antibruit pour les voiries communales
- appliquer le plan zéro phyto
- recourir à l'éco-pâturage urbain pour l'entretien des espaces verts, chaque fois que cela est possible
- favoriser la plantation de plantes pérennes plutôt que de plantes annuelles et mettre en place des plans de gestion différenciés dans les espaces verts

\*\*\*\*\*

# VOLET LOCAL DE CE PACTE ENVIRONNEMENTAL

proposé par Portes de l'Essonne Environnement et Essonne Nature Environnement,  
aux candidats aux élections municipales de mars 2014

*Les prescriptions générales du Pacte environnemental municipal pour l'Essonne s'accompagnent d'engagements spécifiques des candidats au service du développement durable et de la démocratie au sein de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE).*

## **Le cadre de vie et la santé des habitants des communes de la CALPE**

Les candidats s'engagent à :

- réaliser ou actualiser un agenda 21 local, conciliant protection de l'environnement, action sociale et dynamique économique,
- entreprendre la politique d'aménagement du territoire pour un urbanisme respectueux du patrimoine ancien et de la biodiversité, qui ne construit pas la ville sur la ville en densifiant de façon démesurée des secteurs déjà très densifiés, mettre les projets en cohérence avec les véritables besoins des habitants,
- travailler à une nouvelle urbanité tout en redynamisant et réhabilitant le centre historique de la ville, les quartiers en difficulté, moderniser le parc de logements afin de répondre aux exigences environnementales, respecter la règle des 3 tiers bâtis dans tout nouveau programme de construction,
- valoriser sans cesse les patrimoines historiques, naturels, bâtis, culturels et économiques,
- créer une véritable maison des associations et des lieux de vie sociétale,
- développer et restaurer les services publics de proximité,
- recourir systématiquement à l'enfouissement des réseaux lors des chantiers de rénovation de la voirie, sous réserve d'un coût de réalisation raisonnable,
- développer ou installer la fibre optique et le très haut débit là où cela n'existe pas encore de telle manière à couvrir l'ensemble du territoire au cours du mandat,
  
- remettre en chantier un plan de circulation de la commune en étroite collaboration avec la population et les associations, sans oublier les communes avoisinantes,
- créer des zones de circulations apaisées dans les quartiers à forte densité scolaire,
- créer un circuit touristique balisé, afin de faire connaître l'histoire du territoire, associé à un circuit de randonnée en liaison avec les communes avoisinantes,
- créer ou développer les circulations douces en liaison avec les communes avoisinantes,
- optimiser le réseau des transports en commun au moyen d'un maillage plus dense de bus et de navettes intra-municipales et intra-communautaires,
- obtenir, puis maintenir, une meilleure desserte ferroviaire tant sur la ligne C du RER rénovée que sur le futur Tram-train Massy-Evry prolongé jusqu'à Versailles, le tramway T7, le futur prolongement de la ligne de métro 14, et toute autre liaison envisagée par le STIF,
  
- mettre tout en œuvre pour le maintien du couvre-feu nocturne à Orly, du décret de 1994 sur le plafonnement limitant à environ 200 000 mouvements par an le trafic et à 250 000 les créneaux horaires attribuables, et veiller à leur stricte application,
  
- entretenir véritablement les espaces verts publics sans pesticide,
- mettre en valeur les espaces verts, les promenades le long des rivières, et les développer,
- constituer et entretenir la trame verte et bleue, constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient à l'échelle communale mais aussi à celle de la communauté d'agglomération,
  
- mettre en place un plan municipal d'efficacité énergétique, de réduction carbone, de pollution minimale voire nulle dans l'idéal, de transition écologique, ou renforcer l'existant,
- mettre en place une politique de gestion de l'eau et des déchets économes pour la terre, ou renforcer l'existante,

- lutter contre tous les types de nuisances en créant notamment un service municipal *ad'hoc* qui réexaminerait tous les règlements municipaux afin de les réactualiser et de les faire réellement appliquer,
- intégrer des produits biologiques (alimentaires et ménagers) dans la restauration municipale et scolaire, privilégier les circuits courts et la proximité des fournisseurs,
- contrôler les installations ayant des conséquences sur la santé des habitants, publier leur localisation.

**Une intercommunalité au service du développement durable, qu'elle relève de la CALPE ou de toute autre structure intercommunale**

Les candidats s'engagent à :

- mettre en oeuvre ou intégrer un schéma de cohérence territoriale (SCOT), préalable à toute poursuite du projet de territoire,
- travailler à une intégration rapide de Savigny-sur-Orge dans le contrat de développement territorial (CDT) du Grand Orly,
- développer volontairement un avant-projet de PLUI bien que les dispositions législatives ne soient pas encore adoptées, et, en l'absence, travailler à un projet d'agenda 21 communautaire,
- développer prioritairement l'économie sociale, plaçant l'humain au centre de l'économie, et l'économie circulaire, fondée sur une utilisation plus efficace des ressources,
- faire de l'intercommunalité un levier d'actions de solidarité et de développement économique généralisé à l'ensemble du territoire,
- créer une charte des zones d'activité reposant sur l'éco-aménagement,
- mutualiser les moyens communautaires au maximum pour favoriser les économies.

**Une démocratie exemplaire**

Les candidats s'engagent à :

- mettre en place un open data généralisé des données publiques municipales et communautaires,
- constituer une charte éthique des élus municipaux et communautaires,
- créer des services municipaux et communautaires de la démocratie participative,
- développer les réunions extra-municipales ouvertes aux associations, multiplier les réunions des commissions des services publics locaux,
- créer un observatoire ou conseil de développement et de veille environnementale à l'échelon communautaire avec les associations environnementales de protection du cadre et de la qualité de vie.

Mlle, Mme, M. ...., candidat tête de liste  
 ..... à ..... adhère à ce  
***Pacte environnemental municipal pour l'Essonne*** et à son volet local. Je m'engage à mettre en oeuvre  
 un maximum des prescriptions énoncées ci-dessus durant l'exercice de mon mandat municipal et  
 communautaire 2014-2020.

Le ..... 2014

\*\*\*\*\*

## Contacts

Denis MAZODIER, Président

Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT, Secrétaire générale adjointe

### **ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT (ENE)**

#### **UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE LA NATURE DE L'ESSONNE**

Association loi de 1901, agréée par le préfet de l'Essonne, arrêté n° 2012-DDT-SE 625 du 20 décembre 2012

Habilitée à participer au débat sur l'environnement, arrêté préfectoral n° 2012-DDT-SE 316 du 17 juillet 2012

Adresse : 14 rue de la Terrasse - 91360 Epinay-sur-Orge - Téléphone : 09 62 09 24 45

Courriel : adnessonne@orange.fr - Site internet : <http://www.ene91.fr>

Jean-Marie CORBIN, Président, Responsable de publication

Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT, Trésorière, Responsable éditoriale

### **PORTES DE L'ESSONNE ENVIRONNEMENT (PEE)**

Association loi de 1901

Adresse : 42 rue des Lilas - 91600 Savigny-sur-Orge

Courriel : [contact@portes-essonne-environnement.fr](mailto:contact@portes-essonne-environnement.fr)

Média numérique associatif : <http://www.portes-essonne-environnement.fr> (en construction, mise en ligne le 15 février 2014)